

(300 livres), à celles de l'Annonciade (450 livres), de l'Antiquaille (460 livres), cesseraient de leur être payées.

V

J'ai parlé plus haut de l'introduction de l'industrie du moirage importée en 1753 par un Anglais, Jean Badger, qui avait cédé aux instances du duc de Mirepoix, ambassadeur de France à Londres (1). Badger fut reçu à Paris par M. de Trudaine, intendant du commerce, qui exigea du nouvel arrivant la formation d'un élève. Celui-ci accepta, sous la condition que son apprenti ne se séparât jamais de lui, et il se rendit à Lyon afin de s'y établir. Il fut reçu par M. Flachat, prévôt des marchands, qui lui donna pour élève son valet de chambre, Philippe Seguin, auquel Badger apprit son secret et accorda un tiers dans les bénéfices de l'entreprise. Cependant, prévoyant certaines éventualités, il demanda à l'intendant général des finances et conseiller d'Etat, Dormesson, que dans le cas où Seguin se retirerait des affaires il ne fût plus permis qu'à lui, Badger, d'exercer son industrie dans la ville de Lyon. Le duc de Mirepoix avait promis au susdit la somme de 400 louis et la propriété de la maison où serait établi l'atelier de moirage ; mais, à son arrivée en France, la gratification se réduisit à 200 louis. Ce fut probablement pour remplir toutes les promesses faites à Badger que M. de Trudaine, dans une lettre du 23 août 1754, annonce que le receveur des droits sur les étoffes étrangères payera au susdit la somme de 10,000 livres.

M. Flachat, pour la nouvelle industrie, loua des PP. Feuillants un emplacement au centre de leur cloître, au prix de 13,000 li-

(1) J'ai puisé des détails sur Jean Badger, dans un Recueil de 80 pièces manuscrites, de 1753 à 1790, déposées aux archives départementales, et que M. Gauthier a bien voulu mettre à ma disposition.